



**PRÉFET
DE MAINE-ET-LOIRE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Secrétariat Général Commun
Service accueil, bâtiments et cadre de vie
Bureau de l'accueil
Section courrier

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

N° 22 du 21 février 2024

Le contenu du recueil peut être consulté, conformément au sommaire, en préfecture (site Saint-Aubin – bureau documentation), en sous-préfecture ainsi que sur le site internet de la préfecture www.maine-et-loire.gouv.fr rubrique : Publications/RAA

Pour accéder aux annexes non publiées, il convient de contacter le service sous lequel l'acte a été publié ou de consulter l'adresse internet indiquée dans la décision.

CERTIFICAT D’AFFICHAGE ET DE DIFFUSION

Le Préfet de Maine-et-Loire certifie que :

Le sommaire du recueil des actes administratifs de la préfecture du 21 février 2024 a été affiché ce jour ; le texte intégral a été mis en ligne ce jour sur le site internet de la préfecture : www.maine-et-loire.gouv.fr. rubrique : Publications/RAA.

A Angers, le 21 février 2024
Pour le Préfet et par délégation,
Pour la directrice,



Laurence BOISARD

Le contenu du recueil peut être consulté, conformément au sommaire, en préfecture (site Saint-Aubin – bureau documentation), en sous-préfecture ainsi que sur le site internet de la préfecture www.maine-et-loire.gouv.fr rubrique Publications/RAA.

Pour accéder aux annexes non publiées, il convient de contacter le service sous lequel l'acte a été publié ou de consulter l'adresse internet indiquée dans la décision.

Recueil des Actes Administratifs n° 22 du 21 février 2024

SOMMAIRE

I - ARRÊTÉS

PRÉFECTURE

Direction de la réglementation et des collectivités locales

- Arrêté DRCL-BRE n°2024-20 du 20 février 2024 habilitant en matière funéraire l'établissement FUNECAP OUEST à Vihiers

DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES FINANCES PUBLIQUES

- Arrêté DDIFP-dir n°2024-4 du 19 février 2024 portant délégation de signature en matière d'autorisation de recourir à la procédure d'anonymisation

II - AUTRES

DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES TERRITOIRES

Commission de sécurité routière du 15 janvier :

- décision du 31 janvier 2024 relative à la limitation de vitesse sur le réseau routier départemental

I - ARRÊTÉS

Arrêté DRCL-BRE 2024-20
portant habilitation dans le domaine funéraire

Le préfet de Maine-et-Loire
Chevalier de la Légion d'honneur,
Chevalier de l'Ordre National du Mérite,
Chevalier des Palmes Académiques

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L.2223-19, L.2223-23, L.2223-41, ainsi que R.2223-56 et suivants,

Vu la demande formulée par Monsieur Yvon PRIGENT, représentant la SAS Funécap Ouest en vue d'obtenir la délivrance pour 5 ans de l'habilitation pour les activités funéraires autorisées,

Vu l'ensemble des pièces jointes au dossier,

Considérant que la demande satisfait aux conditions posées par la réglementation en vigueur,

Sur proposition du secrétaire général de la préfecture,

ARRETE

Article 1^{er} : L'habilitation funéraire est délivrée jusqu'au 20 février 2029 à l'établissement secondaire de la :

SAS FUNECAP OUEST «Pompes Funèbres Blouin Jégo – Lys fleurs»
Situé 6 rue Vallée - Vihiers 49310 LYS HAUT LAYON
exploité par Monsieur Yvon PRIGENT

Article 2 : Le numéro de l'habilitation est : **ROF-24-49-0171**

Article 3 : L'annexe au présent arrêté précise les activités funéraires pour lesquelles l'habilitation funéraire est accordée pour l'ensemble du territoire national ainsi que leur durée.

Article 4 : Tout changement affectant l'un des renseignements figurant dans le dossier de demande d'habilitation doit faire l'objet d'une déclaration dans un délai de deux mois auprès du préfet de Maine-et-Loire (direction de la réglementation et des collectivités locales - bureau de la réglementation et des élections).

Article 5 : Le secrétaire général de la préfecture est chargé de l'exécution du présent arrêté qui est publié au recueil des actes administratifs.

Fait à Angers, le 20 février 2024

Pour le Préfet et par délégation,
La cheffe du bureau
de la réglementation et des élections


Gwénaëlle MESSAGER

ANNEXE A L'ARRETE PREFECTORAL

EN DATE DU 20 février 2024

portant habilitation dans le domaine funéraire des activités suivantes :

habilitation funéraire n° ROF-24-49-0171

| | | |
|---|------------|-----------------------------|
| • Transports de corps avant et après mise en bière | oui | 5 ans (20/02/29) |
| • Organisation des obsèques | oui | 5 ans (20/02/29) |
| • Soins de conservation (sous traitance) | oui | 5 ans (20/02/29) |
| • Fourniture des housses, des cercueils et de leurs accessoires intérieurs et extérieurs, ainsi que des urnes cinéraires | oui | 5 ans (20/02/29) |
| • Gestion et utilisation des chambres funéraires | non | |
| • Fourniture des corbillards et des voitures de deuil | oui | 5 ans (20/02/29) |
| • Fourniture de personnel et des objets et prestations nécessaires aux obsèques, inhumations, exhumations et crémations, à l'exception des plaques funéraires, emblèmes religieux, fleurs, travaux divers d'imprimerie et de marbrerie funéraire | oui | 5 ans (20/02/29) |
| • Gestion d'un crématorium | non | |

**Arrêté n° 4/2024 portant délégation de signature en matière d'autorisation de recourir
à la procédure d'anonymisation**

Le Directeur départemental des finances publiques de Maine-et-Loire,
Vu le livre des procédures fiscales, et notamment son article L.286 B

Arrête :

Article 1^{er} – Délégation de signature est donné, à l'effet de signer les autorisations de recourir au dispositif d'anonymisation prévu à l'article L.286 B du livre des procédures fiscales, à :

- ◆ M. Patrice GUERINEAU, Administrateur de l'État ;
- ◆ M. Eric PORTIER, Administrateur des Finances Publiques Adjoint.

Article 2 – Le présent arrêté prendra effet au 1^{er} mars 2024 et sera publié au Recueil des actes administratifs de la préfecture du département de Maine et Loire.

Angers, le 19 février 2024

L'administrateur de l'État

Directeur Départemental des finances publiques de Maine et Loire


Michel DERRAC

II - AUTRES



Procès verbal de la commission départementale de sécurité routière de Maine-et-Loire

Service Sécurité Éducation Routières, Crises et Loire

Angers, le 31 janvier 2024

Affaire suivie par : Bruno GRENON
bruno.grenon@maine-et-loire.gouv.fr
tél : 02 41 86 64 50

Procès verbal

Objet :

Commission départementale de sécurité routière à la demande de dérogation à la limitation à 80 km/h sur une partie du réseau départemental de Maine et Loire du 15/01/2024

Président :

Le Préfet de Maine-et-Loire

Philippe CHOPIN

Participants :

Voir feuille de présence des membres annexée

Dans son courrier du 9 novembre 2024 adressé à Monsieur le Préfet, la Présidente du Conseil Départemental a demandé l'inscription à l'ordre du jour de la commission départementale de sécurité routière (CDSR) d'un projet de dérogation à la limitation à 80 km/h sur environ 65 km du réseau routier départemental sectionné en 10 tronçons.

Au vu de l'article L 3221-4-1 du code général des collectivités territoriales permettant aux autorités investies du pouvoir de police de la circulation de fixer, sur des portions de voies hors agglomération, une vitesse maximale autorisée supérieure de 10 km/h à celle prévue par le code de la route, la CDSR a été réunie le 15 janvier 2024 afin de formuler un avis par tronçon de route proposé.

Conformément à l'article R133-13 du code des relations entre le public et l'administration, le nom et la qualité des membres présents et de leurs représentants sont indiqués en annexe 1 du présent compte-rendu.

Suite aux échanges, Monsieur le Préfet a demandé le vote à main levée des membres de la commission sur l'ensemble des tronçons. Les membres n'y ont pas porté objection.

La commission a rendu un avis défavorable à la demande du Conseil départemental de Maine-et-Loire de déroger à la vitesse réglementaire sur l'ensemble des tronçons proposés, à 10 voix contre, 9 pour et une abstention.

**Le Préfet, Président de la
Commission Départementale de Sécurité Routière**

Philippe CHOPIN

CDSR du 15 Janvier 2024 - Feuille de présence

| Statut | Qualité | Titulaires | Où représentant ou mandataire | Signature |
|--|--|----------------------|-------------------------------|--|
| Préfecture Maine-et-Loire | Préfet de Maine-et-Loire | Philippe CHOPIN | |  |
| tribunal de grande instance | Procureur de la République | Éric BOUILLARD | |  |
| tribunal judiciaire de Saumur | Procureur de la République | Alexandra VERRON | |  |
| Direction interdépartementale de la Police Nationale | Directeur DIPP | FRANÇOIS HÉHENY | M ^{me} STONA |  |
| Groupeement de gendarmerie de Maine-et-Loire | Commandant du groupement | Jacques LAUDAIS | ARCHAMBAULT |  |
| SDIS | Directeur départemental du SDIS | Franck LUCAS-chef-PM | Emmanuel BOUTILLIER |  |
| Direction départementale des territoires | Directeur DDT 49 | Bruno GRENON | |  |
| Éducation nationale | Directeur académique des services de l'éducation nationale | Benoit DECHAMBRE | ABS |  |
| Conseil départemental | conseiller départemental | Patrice ENAULT | ABS |  |
| Association des maires du département | représentant | CHRISTOPHE | INDIER ROUSSEAU |  |
| Conseil national des professions de l'automobile | représentant | GILLES TALLIAU | |  |
| Union nationale inter-syndicale des enseignants de la conduite | représentant | Stéphane RIGAUDEAU | ABS |  |
| Fédération nationale des transports routiers | représentant | Yves-Marie L'HOURS | |  |
| | | Vincent BRANGEON | |  |

| Instance | Qualité | Titulaire | représentant ou mandataire | SIGNATURE |
|---|--------------|----------------------|----------------------------|--|
| Syndicat départemental des artisans du taxi de Maine-et-Loire | représentant | Jérôme BATAINGER | |  |
| Association des départements automobiles de France | représentant | Serge HALTERENKOWICZ | Franck BODINEAU |  |
| Union française des œuvres laïques d'éducation physique | représentant | Ricard HENRIK | Christian GALLARD |  |
| Fédération française du sport automobile | représentant | Daniel LAMBERT | |  |
| Fédération française de motocyclisme, Ligue des Pays de la Loire | représentant | Marc QUÉDON | |  |
| Comité départemental de la prévention routière | représentant | Hervé VIDOTTO | ARS |  |
| Automobile club de Fouest | représentant | Grégoire PAVAUT | |  |
| Fédération française des motards en scooter | représentant | Stéphane GALLARD | |  |
| Chaîne d'amitié pour la sécurité et l'information des motards de Maine-et-Loire | représentant | Agnès GUILLET | |  |
| Association des paralysés de France | représentant | Joli TOUCHAIS | |  |

Présents non membres :

- M. TROUILLARD, directeur des routes départementales - Département de Maine-et-Loire
- Mme CHIARONI, chef du service Sécurité exploitation et déplacement - Département de Maine-et-Loire
- Mme GUILLE, substitut du Procureur
- M. SEMERARO, Unité d'ordre public de la DIPN
- M. DUFERNEZ, directeur de la réglementation et des collectivités locales, service de la Préfecture
- M. DELABARRE, secrétaire de la commission